



Commune de Saint Hilaire du Touvet

Flash Info

Information forfait de ski alpin annuel

Dans un souci de travail en commun que nous réalisons depuis trois années ; les régies de St Hilaire et St Bernard du Touvet ont décidé d'élaborer un seul forfait de ski commun entre les deux stations.

A partir de cette saison 2011/2012, il n'existera plus qu'un seul forfait annuel ski alpin (adulte et enfant). Ce forfait donnera accès aux deux sites de ski (St hilaire ski alpin+ St Bernard ski alpin et luge).

Ce forfait permettra de palier le déficit de neige enregistré ces dernières années sur notre commune et ainsi permettre une pratique plus pérenne des activités neige au cours de l'hiver.

Depuis toujours nos deux stations de ski ont des difficultés, aussi bien sur le plan neige que sur le plan budgétaire. Dans un souci de rationaliser et d'optimiser les coûts de fonctionnement, seul un rapprochement des deux entités doit être envisagé dans l'avenir.

Depuis de nombreuses années nos communes travaillent sur des projets communs (sisco, maison des services publics, transport, maison de la petite enfance...). Dans cette continuité, le rapprochement des deux régies nous paraît nécessaire.



Vente des forfaits annuels (une photo d'identité récente sera demandée) :

Habitants de St Hilaire : à la caisse des remontées mécaniques de St Hilaire.

Habitants de St Bernard : à la caisse des remontées mécaniques de St Bernard.

Tarifs :

- Forfait annuel commun enfant de moins de cinq ans :offert
- Forfait annuel commun enfant (de 5 ans à 18 ans) :70€(amorti en 7 jours)
- Forfait annuel commun étudiant (sur présentation de la carte d'étudiant) :70€(amorti en 7 jours)
- Forfait adulte :120€(amorti en 9 jours)

**Attention voir
aide du CCAS
au dos**

Le Président de la Régie des Remontées Mécaniques



CCAS

Aide à l'achat du forfait de ski « annuel commun plateau enfant »

Compte tenu de la suppression du forfait de ski « annuel Saint Hilaire », il est nécessaire que le dispositif actuel d'aide du CCAS pour l'inscription à une association sportive ou socioculturelle ou à l'aide à l'achat du forfait de ski « annuel Saint Hilaire » soit modifié.

Le CCAS de Saint Hilaire du Touvet instaure donc une aide à l'achat du forfait « **annuel commun plateau enfant** » à hauteur de 20 € conformément aux critères d'attribution suivants :

- Quotient Familial inférieur ou égal à 900€ (attestation CAF du parent domicilié à St Hilaire sur laquelle est rattaché l'enfant)
- Une aide par enfant de – de 18 ans
- Achat d'un forfait télési « annuel commun plateau enfant » effectué exclusivement auprès de la Régie des Remontées Mécaniques de St Hilaire.
- Demande d'aide faite auprès du CCAS en Mairie **avant le 14/01/2012** par retrait **d'un coupon à présenter à la caisse des Remontées Mécaniques.**

NB : Il est à noter que l'aide à l'achat du forfait ski « annuel commun plateau » enfant est désormais cumulable à l'aide aux inscriptions aux activités sportives ou socioculturelles.

Les familles ayant pris pour option en septembre 2011 le forfait de ski, doivent dans ce cas, se faire connaître en Mairie, afin de pouvoir bénéficier de l'aide aux inscriptions à une activité sportive ou socioculturelle de manière rétroactive.

